

DÉLIBÉRATION N° 2025-06

SÉANCE DU CONSEIL

ACADÉMIQUE

DU GRAND ÉTABLISSEMENT

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

DU 6 MARS 2025

Objet : Nomination de nouveaux membres du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

LE CONSEIL ACADÉMIQUE DU GRAND ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment son article 49, modifié;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération 2024-04 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président en Charge de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Vu l'article 2.2.2 du règlement intérieur du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Anne Sophie GINON, Présidente du Comité d'Éthique de la Recherche d'Université Côte d'Azur,

En considération de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Académique du Grand Établissement Université Côte d'Azur :

Adopte la nouvelle composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) présentée en séance du Conseil Académique du 6 mars 2025 à savoir :

- **La désignation de Madame Francesca SIRNA au titre du Siège vacant en « Socio-anthropologie » (collège 2)**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 80

Quorum : 41

Membres présent·es et représenté·es: 58

Abstentions : 0

Voix favorables :58

Voix contre : 0



- **La désignation de Madame Marie ARMINIO au titre du Siègre vacant « représentant des usagers » (collège 2)**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 80

Quorum : 41

Membres présentes et représentés : 58

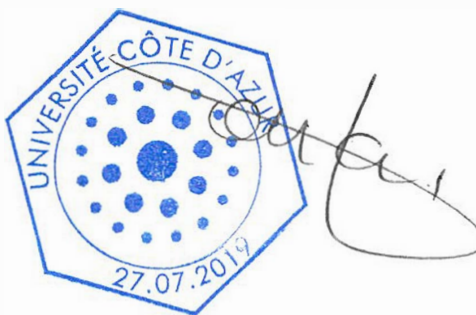
Abstentions : 0

Voix favorables : 58

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 6 mars 2025

Pour le président et par délégation,
M. Ali DOUAI
Vice-Président Formation et Innovation Pédagogique



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2025-06

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UNICA LE : 11/03/2025

TRANSMISE AU RECTEUR : LE 11/03/2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.